

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 septembre 2019 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaients présents :

M. BERNARD Hervé	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme JAUD-SONNERAT M-Pierre	Déléguée de Vienne Condrieu Agglomération
M. LARGERON Patrick	Déléguée de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaients excusés :

M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. GARNIER Fabien	Délégué de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Ont donné pouvoir :

Mme BERGER Corinne	à Claude BONNEL
Mme BERLIER Solange	à Valérie PEYSSELON
M. CINIÉRI Dino	à Emmanuel MANDON
Mme CUSTODIO Alexandra	à Charles ZILLIOX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux
M. Michel FOREST	Amis du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 11 SEPTEMBRE 2019

Michèle PEREZ accueille les membres du bureau à la Maison du Parc.

Michèle MONCHOVET exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 12 JUIN 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- **Comité de pilotage « Natura 2000 » du 4 juillet 2019** : La réunion a porté sur la mise à jour des documents d'objectifs des différents sites Natura 2000. Un travail en atelier a permis d'esquisser des pistes d'actions à conduire dans les prochaines années.
- **Comité de pilotage « TEPOS » du 17 juin 2019** : Cette réunion a permis de faire un bilan du TEPOS 1 et des actions réalisées avec une consommation d'énergie à la baisse mais insuffisante au regard des objectifs fixés. Une candidature pour un TEPOS 2 a été déposée en début d'été. La réponse est attendue. Les objectifs restent la division par 2 des consommations énergétiques et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable pour subvenir à minima à 70% de nos consommations énergétiques.

Sandrine GARDET informe que la candidature à un Contrat de Transition Ecologique (CTE, dispositif de l'Etat), pilotée par Saint-Etienne-Métropole impliquant les Communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat ainsi que le Parc, n'a pas été retenue par l'Etat.

Cette candidature comportait trois volets : Développement des Energies Renouvelables, Economie Circulaire et Préservation de la Biodiversité.

Bernard SOUTRENON précise que notre candidature était en concurrence avec d'autres dans le département de la Loire. L'Etat ne pouvait pas retenir plusieurs candidatures issues d'un même département.

3 – DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Programme d'éducation au territoire – année scolaire 2019-2020

Depuis l'année scolaire 2001-2002, le Parc naturel régional du Pilat propose aux écoles primaires de son territoire et de ses villes-portes un programme éducatif validé par le groupe de travail d'éducation au territoire réunissant élus, représentants de l'Éducation Nationale et acteurs éducatifs.

Ce sont environ 1000 à 1500 élèves qui bénéficient, chaque année, d'animations de découverte de leur territoire et d'accompagnement à l'acquisition de comportements responsables. Pour cela, les classes doivent s'inscrire en rédigeant un projet. Les projets sont étudiés et choisis en fonction de leur cohérence et de leur correspondance entre animations et projet d'école. Les classes retenues bénéficient d'animation. Les contenus des programmes sont choisis en collaboration entre le Parc et l'Éducation Nationale autour de thèmes transversaux permettant d'aborder les différentes approches et problématiques du Pilat et de répondre aux programmes pédagogiques.

Le bilan de l'année scolaire 2018-2019 fait état de 59 classes bénéficiaires du programme (111 classes ont sollicité le programme) selon la répartition suivante :

- Aucune classe - la faune sauvage du Pilat (partenariat avec les fédérations des chasseurs)
- Aucune classe – Sur le chemin de l'école–dénomination du thème consacré à la mobilité
- 4 classes – la forêt du Pilat
- 2 classes – l'agriculture du Pilat
- 20 classes – le lait dans le Pilat
- 4 classes – patrimoine industriel du Pilat
- 1 classe – l'énergie dans le Pilat
- 15 classes – les petits observateurs de la nature
- 2 classes – ma classe en route vers le développement durable
- 6 classes – mon école dans le paysage
- 5 classes – Arts en territoire autour de la nuit

Pour l'année scolaire 2019-2020, 10 thèmes sont proposés :

- Le lait dans le Pilat (PS à CE2)
- Mon école dans le paysage (CP à CM2)
- Les petits observateurs de la nature (PS à CM2)
- L'agriculture dans le Pilat (CM)
- L'énergie dans le Pilat (CM)
- Le patrimoine industriel du Pilat (CM)
- Ma classe en route vers le développement durable (CE et CM)
- Sur le chemin de l'école (CE et CM)
- La forêt du Pilat (CE et CM)
- La faune sauvage du Pilat (CE et CM) – en lien avec les Fédérations des Chasseurs (qui interviennent gratuitement)

Plusieurs thèmes, notamment ceux s'adressant aux classes de CM, permettent d'appréhender le passage du primaire au collège.

Une offre spécifique en direction des classes des Collèges est également prévue autour de 3 thèmes :

- découverte du marteloscope de Pélussin
- découverte du centre de ressources sur l'habitat durable
- découverte de la centrale villageoise photovoltaïque

L'accès à cette offre est cependant payant car elle nécessite un accompagnement spécifique, sauf pour ce qui concerne la découverte du centre de ressources sur l'habitat durable qui est gratuite pour les collèges du territoire et des villes portes du Parc.

Les dépenses relatives à ce programme d'éducation au territoire comprennent notamment le coût de la prestation confiée suite à appel d'offres au CPIE des Monts du Pilat, à l'Île du Beurre et à Nature en Mont Pilat, le coût de la prestation confiée à la Maison du tourisme et les frais de transport des classes qui se rendent à la Maison du Parc.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 45 000 € TTC qui pourrait être financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 36 000 € (*subvention demandée au regard d'une dépense subventionnable de 40 000 €*)
- Département du Rhône 3000 € (*subvention demandée au regard d'une dépense subventionnable de 40 000 €*)
- ASSE Cœur Vert : 6 000 € (ou 1 000 € d'autofinancement si non obtention de cet appui de l'ASSE et alors montant maximum de dépense de 40 000 € au lieu des 45 000 € imaginé)

Daniel DURR précise que le Groupe de Travail Education chargé de sélectionner les classes ayant répondu à l'appel à projets se réunira le 14 octobre prochain.

Michèle PEREZ informe que le soutien de l'ASSE Cœur Vert à hauteur de 6000 € a été obtenu et qu'il est même déjà versé.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.2 Rendez-vous de Mon Parc – édition 2020

Les Rendez-vous de mon Parc, s'intègrent dans le dispositif « changer d'ère » du Parc et concernent toutes les activités : habiter, consommer, jardiner, se déplacer, se chauffer, se détendre... La mise en œuvre de cette opération veille à générer un lien social autour de différentes thématiques tout en s'ouvrant à des publics très divers.

Pour l'année 2019, le Parc a réalisé avec l'aide financière de la Région et celle de l'Etat via l'Agence Française de Biodiversité et son dispositif Atlas de la Biodiversité Communale dont le Parc est lauréat pour la période 2018-2020 :

- 2 guides des rendez-vous de Mon Parc :
 - l'un de mars à mai proposant 20 temps de sensibilisation aux patrimoines dont la semaine appelée « Dans les Ateliers du Pilat » organisée dans le cadre des journées européennes des métiers d'arts
 - l'autre de juin à novembre proposant 88 temps de sensibilisation aux patrimoines
- une exposition sur le thème de la nuit

Plusieurs opérations Pilat Propre ont été organisées, le bilan de ces chantiers participatifs est en cours.

Le Festival du Cinéma Solidaire du Pilat sur le thème Homme et Nature se prépare pour l'automne 2019. Il est moins orienté économie sociale et solidaire que les éditions précédentes, du fait de choix réalisés par les principaux acteurs de ce festival, à savoir les Cinémas du territoire.

Pour l'année 2020, il est proposé de poursuivre les Rendez-vous de Mon Parc autour du thème de la nuit, comme pour 2019, et de continuer à développer des actions de sensibilisation au changement de comportements.

Les actions de sensibilisation proposée dans le cadre des Rendez-vous de Mon Parc comprendront également des actions spécifiques à l'opération Atlas de la Biodiversité Communale.

Un ou deux guides des rendez-vous seront ainsi édités sur 2020. Ce sont l'élaboration, la publication et la diffusion de ce ou ces guides qui occasionnent la grande majorité des dépenses qui font l'objet de la présente demande de subvention.

Il est également proposé de poursuivre l'appui technique et financier du Parc pour l'organisation du Festival du Cinéma Solidaire en 2020. Le festival du cinéma solidaire du Pilat avait initialement pour but de promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès du grand public et ainsi favoriser le maintien et le développement de cette forme respectueuse de l'emploi sur le Pilat. Il s'organisait chaque année depuis 2012 par un collectif d'acteurs dont la création a été initiée par le Parc et qui regroupait les cinémas, les CIGALES (Clubs d'investisseurs locaux) et des collectivités. Il s'agissait d'une programmation sur le mois de novembre (mois de l'économie sociale et solidaire) de films et échanges-rencontres en rapport avec le thème retenu dans les différents cinémas du Pilat, thème différent d'une édition à l'autre et non identique à celui retenu pour les autres rendez-vous de mon Parc. La programmation était couplée à des témoignages d'acteurs locaux agissant déjà sur la thématique. Des conférenciers ou grands témoins sont également mobilisés.

En 2019, les CIGALES ont souhaité ne plus être associés à ce Festival. En effet, depuis déjà quelque temps, leur participation avait considérablement diminué pour ne plus exister dès l'édition 2018, non par manque d'intérêt mais plus par manque de temps. Les Collectivités sont, quant à elles, impliquées via les Cinémas auxquels elles sont liées.

Le Parc, quant à lui, essayait depuis déjà quelque temps de diminuer son rôle au sein de ce Festival par manque de moyens humains.

Les cinémas ont donc décidé de s'impliquer beaucoup plus, avec toujours un appui du Parc, mais sur des sujets qui peuvent ne pas avoir de rapport très fort avec le thème de l'économie sociale et solidaire.

Pour 2020 notamment, les personnels des cinémas souhaitent pouvoir bénéficier d'une formation au débat pour rendre plus intéressants les échanges à l'issue de la projection des films.

Aussi le montant total de cette opération s'élève prévisionnellement à 12 000 € TTC et relève de la section de fonctionnement du budget du Parc. Cette opération serait financée comme suit :

- 4 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc)
- 7 000 € de l'Agence Française de la Biodiversité (Atlas de la Biodiversité Communale)
- 1 000 € du Département du Rhône

Daniel DURR précise, s'agissant du Festival du Cinéma Solidaire, qu'il se déroulera pendant la période du 16 novembre au 30 novembre 2019.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.3 Amélioration des conditions d'accueil du public à la Maison du Parc (tranche 2)

Au mois d'octobre 2014, le Parc du Pilat inaugurait ses nouveaux espaces muséographiques et scénographiques à Pélussin au sein de la Maison du Parc. En 2015, il obtenait la labellisation Tourisme et Handicap pour ces espaces rendus accessibles à tout un chacun, quelle que soit sa condition physique.

Après près de 5 ans d'utilisation des nouveaux espaces à la Maison du Parc, il convenait de faire l'inventaire des points d'amélioration à apporter à nos équipements.

Un groupe de travail composé de salariés du Parc et de l'Office du Tourisme du Pilat a été constitué pour analyser l'usage des équipements et définir un plan d'amélioration.

Ce groupe s'est réuni trois fois : le 22 janvier, le 4 mars et le 20 juin 2019.

Une première tranche de travaux a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région concernant :

- la modification du module consacré aux produits du terroir et son odorama (pour le plus urgent)
- l'acquisition de matériel pour, dans le jardin, installer de nouvelles bandes antidérapantes et revoir les peintures des nez de marche des escaliers pour des questions d'accessibilité
- la modification de la rampe lumineuse de mauvaise qualité (et fortement consommatrice d'ampoules)
- la réalisation d'une fresque murale dédiée à l'apiculture et/ou aux insectes pollinisateurs dans le passage dit « des abeilles » afin de rendre plus attractif ce passage

Une deuxième tranche de travaux, objet de la présente, est proposée et concerne :

- la réédition de panneaux de présentation des différents éléments et messages pédagogiques du jardin de la Maison du Parc, la plupart étant abimée par le soleil
- l'acquisition de matériel et la main d'œuvre en régie pour la réalisation de différents mobiliers en bois : casier à roulettes pour déposer les sacs des écoliers venant visiter la Maison du Parc ; cubes en bois pour permettre aux enfants de dessiner dans la Maison du Parc et aux adultes de s'asseoir
- le changement de trois fenêtres (2 dans l'espace muséographique et 1 dans la cuisine du personnel)

pour améliorer le confort thermique des espaces

- la pose d'une porte hublot entre l'Entrepôt et le couloir qui le relie à la cuisine et à l'espace muséographique pour des raisons de sécurité (la porte actuelle est déjà une porte coupe feux mais vu la fréquence importante de passage de personnel une visibilité sur la présence éventuelle d'une personne se trouvant de l'autre côté de la porte est également nécessaire)
- le raccordement hydraulique du prototype de matériel de production d'eau à partir de l'humidité atmosphérique
- la rénovation des deux maquettes du territoire utilisées pour les animations pédagogiques à la Maison du Parc.

Le montant total de ces dépenses d'investissement s'élève à 12 670 € HT pour la réalisation desquelles une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc est sollicitée au taux de 80%, soit un montant de subvention de 10 136 €. Il sera fait appel à l'autofinancement du Parc pour compléter le plan de financement de cette deuxième tranche de travaux.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc.

3.4 Rénovation du quai des 3 Dents

Situé dans le site classé des Crêts du Pilat, le Quai des Trois Dents est une œuvre de l'artiste plasticien québécois, George TRAKAS. Cette œuvre installée au col du Gratteau à proximité du col de l'Oeillon a été inaugurée en juin 2007 après plusieurs mois de résidence de George Trakas. Elle a été réalisée dans le cadre d'un programme européen de recherche appelé « Regards Croisés sur les Paysages » qui associait le Parc du Pilat aux Parcs du Vercors et des Monts d'Ardèche.

A partir de cette œuvre, longue terrasse de bois, le promeneur peut profiter du magnifique panorama sur la vallée et le Rhône et, plus près, sur les Trois dents.

Bon nombre de planches en bois sont abîmées et il revient au Parc d'entretenir cette œuvre. Afin de changer entièrement le bois du quai, il est proposé d'acheter le matériel adéquat et de le faire poser par l'équipe d'entretien de la nature.

Pour favoriser l'accès de ce quai aux personnes à mobilité réduite, il convient de positionner un panneau interdisant le stationnement de tout véhicule autre que ceux de ces personnes.

Afin de mener à bien cette opération de rénovation dont le coût s'élève à 7 270 € HT, il est proposé de solliciter une subvention d'investissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc au taux de 80% soit un montant de subvention de 5 816 €.

L'opération faisant appel à l'équipe d'entretien de la nature, elle sera donc également financée à hauteur de 325 € par l'Etat (au titre du dispositif Parcours Emploi Compétence) et de 245 € par le Département de la Loire (au titre du dispositif Parcours Emploi Compétence).

Il sera fait appel à l'autofinancement du Parc (soit 884 €) pour compléter le plan de financement de cette opération.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc.

Michèle PEREZ indique que le dossier concernant l'animation des sites Natura 2000 pour l'année 2020 prévu à l'ordre du jour de la présente réunion est reporté à la prochaine réunion de Bureau en octobre 2019. De récents échanges avec la DDT de la Loire permette d'espérer obtenir plus de crédits pour la mise en œuvre d'actions sur les sites Natura 2000, aussi les services du Parc revoient-ils leur dossier de demande de subvention.

3.5 Amélioration des outils de partage de données informatisées

Afin d'améliorer les outils de partage de données informatisées du Parc naturel régional du Pilat, il est proposé de recruter un agent compétent sur ces sujets pour une année du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Sa mission serait :

- d'améliorer la valorisation de l'outil Observatoire photographique des paysages : en le créant à l'aide de solutions logicielles libres (actuellement l'outil est développé sur le logiciel AIGLE, logiciel que son développeur a abandonné pour un logiciel relevant d'une nouvelle technologie plus évolutive) et en développant ses fonctionnalités pour rendre accessibles les données photographiques paysagères accumulées et permettre leur intégration aux systèmes (web)SIG. Élaboré dans une optique de mutualisation à l'échelle régionale, ce travail permettrait d'avoir un outil dont d'autres structures régionales, dotées d'un Observatoire Photographique des Paysages, pourraient aussi s'approprier.

Pour ce travail, le Parc bénéficierait d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 10 000 € sur une dépense totale de 12 500 € TTC (correspondant à 10 000 € de frais liés au poste de l'agent recruté auquel se rajoute 2 500 € de frais liés au poste du chargé de mission paysage qui coordonne l'observatoire photographique)

- de consolider Géonature et Géotrek, qui sont les solutions logicielles libres retenues l'une pour valoriser et rendre accessibles les données naturalistes du Pilat et, ce, dans le cadre du programme Atlas de la Biodiversité Communale du Pilat et l'autre pour valoriser et rendre accessible l'offre de randonnée pédestre, équestre et VTT du Pilat.

- de développer les outils informatiques nécessaires au suivi, à l'évaluation et à la valorisation des actions prévues dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Grand-Pilat « 2019-2023 ». Pour ce travail, le Parc bénéficierait d'un soutien financier du FEDER Auvergne-Rhône-Alpes (programmation 2019). Cette mission a été évaluée à 8 400 € et devrait être exclusivement financée par le FEDER. Elle n'est donc pas à considérer dans le cadre de la présente demande de subvention.

- d'aider le responsable système d'information du Parc dans des travaux de cartographie ou de développement d'un outil de déclaration des chantiers sylvicoles relié à Pilat Rando pour favoriser la cohabitation des usages en forêt.

- d'appuyer le Parc naturel régional du Vercors dans le cadre de ses actions de géomatique, par la mise en place d'une convention.

Le coût de ce poste (hors mission CVB) , frais de déplacement inclus, s'élèverait prévisionnellement à 29 100 € et serait financé comme suit :

- 10 000 € de l'Etat via la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (uniquement sur la partie valorisation de l'outil d'observatoire du paysage)

- 10 000 € de l'Agence Française de Biodiversité dans le cadre du programme Atlas de la Biodiversité Communale

- 2 000 € du Parc naturel régional du Vercors via la mise en place d'une convention financière de partenariat

- 7 100 € de la Région dans le cadre du Contrat de Parc

Sandrine GARDET précise que les Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes avaient été sollicités pour mutualiser le poste entre tous mais cela n'a pas abouti. Seul le Parc du Vercors est partenaire de celui du

Pilat à ce jour. Ce dossier a déjà été déposé pour permettre une continuité sur le poste, car le contrat de l'agent s'était terminé au 15 août.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes et à signer la convention financière de partenariat entre le Parc du Pilat et le Parc du Vercors.

3.6 Commande d'une œuvre artistique pour actualiser l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) du Pilat au regard des nouveaux enjeux du Pilat

Mis en place en 1992, les séries photographiques de l'OPP du Pilat explorent des questionnements de l'époque, pour certains encore d'actualité parmi lesquels la progression de la friche agricole et industrielle, la déprise des activités pastorales, la perte de minéralité des paysages des crêts ou encore la question de l'impact des infrastructures sur le territoire.

La reconduction est intégralement réalisée annuellement par le chargé de mission Paysage du Syndicat mixte du Parc.

Un atelier territorial d'analyse des résultats de l'OPP du Pilat a été organisé en 2017 avec des collectivités membres et des partenaires institutionnels et socio-économiques.

L'intérêt des partenaires qui, pour la plupart, ont redécouvert la démarche et l'outil, s'est révélé indiscutable. Sa capacité à orienter et à mettre en synergies les actions publiques semble évidente, même si elle reste à éprouver.

Pour avancer dans la valorisation de cet outil, il est proposé dès septembre 2019 de poursuivre les trois objectifs suivants :

- Compléter l'OPP avec 20 nouveaux clichés sur des questionnements actuels liés à l'aménagement du territoire parmi lesquels :
 - o La question de la résilience et de la lutte et l'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la gestion des espaces naturels, de l'urbanisme, de l'utilisation et de la production des ressources .et plus globalement de l'ensemble des usages
 - o Les modalités de mise en œuvre d'une densité désirable (habitat, espace public, formes urbaines...)
 - o Le paysage comme ressource pour l'attractivité résidentielle, touristique et économique
 - o La question de la réversibilité des aménagements,
 - o La notion de paysage comme bien commun
- Contribuer à faire émerger des problématiques communes et consensuelles à l'échelle du Pilat comme à celles de chacune des entités paysagères en nourrissant une démarche territoriale prospective
- Stabiliser techniquement le protocole de reconduction des photographies sur les 40 points actuels

Pour aider à l'atteinte de ces trois objectifs, une œuvre artistique serait confiée au photographe Daniel QUESNEY. De 1993 à 1998, il était directeur artistique de l'Observatoire photographique national du paysage, service du ministère de l'écologie qui mesure/mesurait, à partir de photographies, les transformations paysagères dans les territoires dotés d'un tel observatoire. Depuis 1999, il dirige l'agence Paysage(s), qui diffuse les travaux d'une quarantaine de photographes. Daniel Quesney continue à s'intéresser à la représentation du paysage et à la dimension esthétique que peut en proposer la photographie. Par ailleurs, le Parc du Pilat a déjà été un de ses sujets d'étude dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire sur les Observatoires photographiques du Paysage avec le réalisateur Philippe HAREL.

A noter que l'OPP actuel est le résultat du regard sensible de la photographe Sophie RISTELHUEBER, auteure des 40 clichés de l'OPP mis en place en 1992.

Cette intervention artistique contribuera à nourrir la réflexion en cours visant à construire une offre de services commune prospective entre le Parc et les EPCI en matière d'urbanisme et de paysage. Le photographe contribuera, en apportant son regard artistique, à une démarche partenariale entre le Parc, un bureau d'études, un institut d'enseignement supérieur et de recherche formalisée à travers une convention de partenariat.

Le travail du photographe s'étendra sur 2 années calendaires et est estimé à 24 800 € HT en investissement, dépense pour la réalisation de laquelle une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux de 90% est sollicitée en investissement dans le cadre du Contrat de Parc. Il restera 2 480 € à la charge du Parc.

Michel FOREST informe que l'association des Amis du Parc a été mobilisée par le Parc pour participer à la reconduction en 2019 de l'observatoire des paysages agricoles du Pilat qui n'est pas encore inclus dans l'observatoire paysage dont il est question dans la présente note.

L'association des Amis du Parc a apprécié cette mission. Michèle PEREZ remercie Michel FOREST et l'ensemble des membres de l'association pour leur investissement.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc.

3.7 Construction d'une offre de services commune prospective entre le Parc et les EPCI en matière d'urbanisme et de paysage

Après la réalisation d'un audit en 2018-2019 sur l'activité de conseil en architecture du Parc, il est proposé d'engager une réflexion pour l'élaboration d'une offre de services en matière d'urbanisme et de paysage à l'échelle du Pilat, en lien avec les EPCI et les Communes. Pour cela, le Parc pourrait se faire accompagner par des partenaires (un bureau d'études et un organisme d'enseignement-recherche, comme pour l'audit sur le conseil en architecture) afin d'avoir une expertise neutre et objective tout en contribuant à des projets d'enseignement et/ou de recherche.

Ce travail partenarial viserait à :

- Définir les enjeux communs, aux Parc, EPCI et Communes, de valorisation et d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme et de paysage
- Identifier les points de convergence entre l'ingénierie du Parc et celle des Communes et EPCI en particulier.
- Co-construire des pistes de collaboration inter-structures.
- Et en conséquence aboutir à formaliser une offre de services du Parc en matière d'Urbanisme et de Paysage, compatible avec les besoins du territoire, les objectifs de la Charte, les moyens du Parc et son action en matière d'architecture.

D'un point de vue méthodologique, il est envisagé notamment de s'appuyer sur le travail de renouvellement des séries photographiques de l'Observatoire photographique des paysages du Pilat.

A partir de ce renouvellement, il s'agira d'analyser les attentes, les besoins et faire émerger les problématiques et/ou lieux où des enjeux urbains et de paysage font consensus.

L'identification des sensibilités paysagères se fera, dans le cadre d'un stage d'étudiant, à partir d'un travail de terrain, d'un travail de bibliographique (études existantes) et d'enquêtes ciblées afin de caractériser les enjeux en matière d'urbanisme et de paysage et les jeux d'acteurs (qui fait quoi, comment ... ?).

Une étude de cas (ou site-test) par territoire d'Intercommunalité (4) fera l'objet d'un travail exploratoire lors d'un micro-séminaire qui pourrait se tenir en juin 2020. L'exploration de ces situations paysagères concrètes sera l'occasion de tester et d'affiner les modalités de collaboration inter-structures et interservices.

Le coût de mobilisation des partenaires Bureau d'études, Stagiaire et Ecole d'enseignement ou de recherche s'élèverait à hauteur de 19 000 € TTC. Une subvention de la Région au taux de 90% serait sollicitée, soit 17 100 € en fonctionnement dans le cadre du Contrat de Parc. L'autofinancement du Parc serait donc d'un montant de 1 900 €.

Une convention de partenariat sera signée entre le Parc, le Bureau d'études et l'Ecole d'enseignement ou de recherche.

Sandrine GARDET ajoute qu'il sera fait appel au bureau d'études qui avait déjà travaillé sur la première phase : Vous êtes d'ici. Il est également prévu de travailler avec l'école d'architecture de Blois.

Charles ZILLIOX demande si l'offre de services proposée sera pratique.

Sandrine GARDET lui répond que la démarche va dans ce sens.

Michèle PEREZ souligne qu'il est compliqué de lancer ce processus avec les élections qui approchent. Un travail conséquent a déjà débuté et il faut que ça donne satisfaction aux EPCI mais aussi au Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc.

3.8 Opération « la Trame Verte et Bleue pour le grand public : la caravane verte et bleue »

Une des 42 actions prévisionnelles du Contrat vert et bleu Grand Pilat « 2019-2023 » (validé par la commission permanente de la Région le 28 juin 2019) s'intitule « La trame verte et bleue (TVB) pour le grand public : la caravane verte et bleue ».

Cette action est portée conjointement par le Parc et trois structures d'animation avec lesquelles le Parc travaille depuis de nombreuses années : CPIE des Monts du Pilat (Centre Permanent d'initiative pour l'environnement), le CONIB (Centre d'Observation de l'Île du Beurre) et NMP (Nature en Mont Pilat).

Elle a pour objectif de :

- Faire connaître auprès du grand public, les actions réalisées dans le cadre du Contrat Vert et Bleu et apporter une lecture originale sur l'importance de la TVB
- Apporter un regard ludique/festif autour d'un sujet peu évident à appréhender pour le grand public.
- Partager avec le grand public les actions réalisées dans le cadre du CVB

Cette action va se réaliser en deux étapes successives :

- La première, portée en maîtrise d'ouvrage par le Parc et objet de la présente note, porte sur l'acquisition et l'aménagement d'une caravane ainsi que sur la conception et la fabrication d'outils d'animation qui seront installés au cœur de la caravane.
- La seconde, prévue d'être portée en maîtrise d'ouvrage par les trois structures d'animation à partir de la programmation 2020 du contrat, sera consacrée à l'organisation et la réalisation d'animations itinérantes et de visites de terrain permettant d'aller à la rencontre du grand public sur différents lieux (marchés, foires, salons, ViaRhôna, ViaFluvia, écoles, etc).

La demande de financement pour l'acquisition, l'aménagement de la caravane et la conception/réalisation d'outils pédagogiques est estimée à 36 305 € HT (dossier en investissement avec récupération de la TVA) qui serait financé de la façon suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 36 305 € (100 %)

Christine DE LESTRADE demande si un tel équipement existe ailleurs.

Michèle PEREZ lui répond que oui, le Parc du Pilat s'inspire de l'initiative prise par un autre Parc naturel régional, a priori celui de la Montagne de Reims.

Daniel DURR suggère que cette caravane puisse être valorisée sur une date de la programmation culturelle « Autour du crépuscule », et comme vecteur de communication.

Michèle PEREZ lui répond que cela peut être envisageable.

Daniel DURR ajoute que la proposition est intéressante. La trame verte et bleue est quelque chose d'assez théorique donc plus on essaye de communiquer sur ce sujet et plus on arrivera à le rendre concret.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.9 Mise en autopartage d'un second véhicule du pool du Parc

Dans le cadre du projet Pilat Autopartage, pour lequel le Parc s'est fixé comme objectif de mettre en autopartage 10 véhicules sur le Pilat, le Parc propose d'autopartager son véhicule hybride (Toyota Yaris), récemment acquis en remplacement d'une Clio essence/GPL datant de 2002. Le système retenu serait identique à celui actuellement en place avec Citiz Alpes-Loire et la Citroën C3 à essence du Parc localisée sur le parking face à l'hôpital local de Pélussin.

La Commune de Pélussin accepte qu'une des places de parking en épi, située en léger contrebas de l'entrée de la Maison du Parc soit dédiée à ce véhicule.

Pour procéder à cette mise en autopartage, il est proposé de contractualiser avec Citiz-Alpes-Loire pour une durée de 3 ans selon des modalités précisées dans la convention en pièce jointe.

Le Parc conserve la charge de l'entretien du véhicule et se verra facturer l'utilisation du véhicule à 0,12 € TTC/km, en plus d'un abonnement mensuel de 16 €, ainsi que la cotisation à l'assurance pour un montant de 60€ par mois. Les salariés, pour leurs usages privés, se verront facturer l'usage du véhicule à 0,19 € TTC/km. Pour un particulier non salarié du Parc, l'utilisation est facturée au nombre de km effectués et également au temps de mobilisation du véhicule, mais sans frais d'inscription et d'abonnement.

Ce véhicule autopartagé permettra aux habitants de tester un véhicule hybride avant éventuellement d'en envisager l'achat d'un.

Le Parc devra également dépenser la somme prévisionnelle de 5 500 € HT en investissement pour l'achat du boîtier Citiz dont sera équipée la voiture et pour l'aménagement de la zone de stationnement du véhicule : marquage au sol, mise en place de Totem et pose d'un mat de signalisation.

Ce coût pourra être pris en charge à 50% par l'ADEME dans le cadre de son dispositif France Mobilités duquel le Parc est lauréat. Afin de compléter le plan de financement, il est proposé de solliciter une subvention régionale au taux de 30% dans le cadre du Contrat de Parc. Le montant de la subvention demandée à la Région s'élèverait donc à 1 650 €.

Marie-Pierre JAUD-SONNERAT demande si le Parc travaille avec Vienne Condrieu Agglomération sur ce sujet.

Sandrine GARDET répond que c'est le cas. Vienne Condrieu Agglomération est associé au comité de pilotage du projet Pilat Autopartage, ainsi qu'au comité technique. Elle précise que le Parc et Vienne Condrieu Agglomération sont impliqués dans un projet de mise en autopartage d'un véhicule électrique aux côtés de la Commune de les Haies, projet impulsé par ENEDIS et lié à la Centrale villageoise photovoltaïque. Avec la chargée de mission mobilité de Vienne Condrieu Agglomération, le Parc souhaiterait l'installation d'un véhicule autopartagé à Condrieu.

Sont à l'étude l'autopartage :

- d'un véhicule électrique utilitaire appartenant à la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
- d'un véhicule électrique appartenant au CPIE des Monts du Pilat à Marlies
- d'un véhicule d'un organisme de soins à Bourg-Argental.

Il est précisé que la solution proposée par Citiz Alpes Loire ne sera peut-être pas celle qui sera utilisée par tous.

Michel DEVRIEUX demande si les élus du Parc pourraient eux aussi bénéficier des mêmes tarifs que les salariés du Parc pour les voitures autopartagées par le Parc.

Renseignements pris après la réunion de Bureau, la réponse à cette question est positive.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc et à signer la convention à intervenir avec CITIZ Alpes-Loire.

4 – PROPOSITION DE RÉPONSE À APPORTER AUX PORTEURS DE PROJETS AYANT RÉPONDU À L'APPEL À PROJETS D'INVESTISSEMENT LANCÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT SIGNÉ ENTRE LA RÉGION ET LE PARC

Suite à l'appel à projets d'investissement lancé auprès des Communes et Intercommunalités, le Syndicat mixte du Parc a réceptionné 22 propositions de projet émanant de 12 maîtres d'ouvrage différents.

Le dossier reçu de la Commune de Condrieu a finalement été retiré, car les travaux étaient déjà engagés.

Les 11 maîtres d'ouvrage restants ont été rencontrés, le 26 juin pour la plupart, le 9 juillet s'agissant de Saint-Étienne Métropole et de la Ville de Saint-Étienne et le 10 juillet pour ce qui est de Sainte-Croix-en-Jarez. Au cours de ces rencontres, des échanges ont pu avoir lieu afin de mieux comprendre les projets et de mesurer leur degré de maturité. Des échanges techniques ont également eu lieu avec la Région afin de vérifier que certains projets ne relevaient pas déjà d'autres dispositifs régionaux et la pertinence de ces projets avec la politique régionale en faveur des Parcs.

Aussi, il est proposé d'apporter aux différents porteurs de projet les réponses suivantes :

Au titre de la programmation 2019,

- les dossiers n° 1 et n° 21 portés respectivement par la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez et de la Commune de Bessey concernant la régulation de l'éclairage public pourraient être proposés pour un financement régional à hauteur de 50% du coût restant à la charge des Communes.
- Le dossier n°5 porté par la Commune de Loire-sur-Rhône concernant les travaux de réhabilitation d'urgence du Pont et Moulin de la Planche pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 30% pour une dépense estimée précisément à 30 075 € HT
- le dossier n°8 de la Commune de Saint Cyr sur le Rhône concernant la réalisation d'un aménagement pour favoriser la mobilité active et le lien avec la Via Rhona pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 20% sur une dépense estimée précisément à 36 787 € HT.
- Le dossier n°18 porté par Saint-Étienne Métropole concernant le Plan Paysage pourrait être proposé pour un financement régional à hauteur de 30 000 €.

Au titre de la programmation 2020,

- le dossier n°2 porté par la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez concernant l'autopartage d'un véhicule utilitaire électrique pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 50% pour un montant de dépense évalué grossièrement à 27 000 € HT.
- La partie du dossier n°4 de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien concernant une étude

préalable comprenant notamment des éléments visant à la définition d'une plateforme de déchets verts et à la faisabilité de la transformation de souches d'arbres en bois-énergie pourrait être proposée pour un financement régional au taux de 25% sur une dépense estimée grossièrement à 40 000 € HT

- le dossier n°7 porté par la Commune de Pavezin concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 25% pour un montant de dépense estimé grossièrement à 20 000 € HT
- le dossier n°9 porté par la Commune de Loire-sur-Rhône pour la pose de panneau photovoltaïque sur un bâtiment multi activité pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 25% pour un montant de dépense estimé grossièrement à 65 000 € HT
- le dossier n°10 porté par la Commune de Doizieux concernant l'aménagement d'un parcours naturaliste pédagogique pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 50 % pour un montant de dépense estimé grossièrement à 108 000 € HT (ne seraient pas pris en compte dans le calcul des dépenses éligibles : le curage du bassin et la réfection de la digue et des vannes)
- Le dossier n°11 porté par Saint-Étienne Métropole pour la Commune de Saint-Paul-en-Jarez s'agissant de la réhabilitation d'un tronçon du chemin de la galoche pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 20% pour une dépense estimée à 200 000 € HT
- Le dossier n° 12 porté par Saint-Étienne concernant l'amélioration de l'attractivité et de l'accessibilité du massif forestier du Frioul pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 30% d'un montant de dépense estimé grossièrement à 270 000 €.
- Le dossier n°13 porté par Saint-Étienne concernant la mise en valeur du site du Gouffre d'Enfer pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 30% sur une dépense évaluée à 120 000 €, appui complété par une mission de coordination pour le Parc du Pilat
- Les dossiers n°14, 15 et 16 portés par Saint-Étienne Métropole concernant la mise en valeur de la Chartreuse et sous réserve de leur validation par le comité de pilotage dédié à la Chartreuse pourraient être proposés pour un financement régional au taux de 30 % d'une dépense grossièrement évaluée à 94 000 €
- Le dossier n°19 porté par la Commune de Chavanay s'il concerne une étude de programmation urbaine pour l'intégration des enjeux environnementaux, énergétiques, urbains et paysagers pour le développement du quartier du Chirat à Chavanay, au droit du corridor écologique identifié le long de la Valencize (passerelle, espaces d'accompagnement du ruisseau...) pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 50% d'une dépense grossièrement évaluée à 50 000 € HT.

Au titre de la programmation 2021,

- Le dossier n°3 porté par la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez concernant l'aménagement de la Cour des Pères de la Chartreuse sous réserve de sa validation dans le cadre du comité de pilotage de la Chartreuse pourrait être proposée pour un financement régional au taux de 30% pour une dépense évaluée à 227 370 € HT
- la partie du dossier n°4 porté par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien concernant la création de la plate-forme de déchets verts pourrait être subventionnée au taux de 25% pour une dépense évaluée grossièrement à 400 000 €.
- Le dossier n°17 porté par Saint-Étienne Métropole concernant le réaménagement du bureau d'accueil et d'information touristique de Sainte-Croix-en-Jarez pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 30% d'un montant de dépense estimé grossièrement à 60 000 € HT.
- le dossier n°20 porté par la Commune de Chavanay concernant la restauration de la Chapelle de Sainte Basile pourrait être proposé pour un financement régional au taux de 30% pour une dépense très grossièrement estimée à 40 000 € HT.

A noter que les dépenses éligibles précisées plus avant pour chacun des dossiers correspondraient à un

maximum à ne pas dépasser.

Ne serait pas retenu :

- Le dossier n°6 porté par la Commune de Tupin et Semons pour la création d'une Maison des Associations dans la mesure où ce projet a d'ores et déjà été proposé à la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région et devrait être examiné en Commission Permanente en octobre 2019.

Aussi, tout ce qui relève de la valorisation du patrimoine culturel bénéficierait d'un taux d'intervention régionale de 30%, ce qui relève de la valorisation/prise en compte du patrimoine naturel et des économies d'énergie bénéficierait d'un taux d'intervention régionale de 50%. Ce qui relève de la production d'énergie renouvelable ou de l'économie circulaire bénéficierait d'un taux de 25%. Ce qui relève de l'aménagement de cheminement piétonnier bénéficierait d'un taux de 20%.

Deux exceptions à ces règles :

- S'agissant du Plan Paysage de Saint-Étienne Métropole, l'aide de la Région serait par contre égale à celle de l'État de qui relève ce dispositif.

- S'agissant d'une métropole, quel que soit le projet proposé par Saint-Étienne Métropole le taux d'intervention régionale ne dépasserait pas 30%.

La Communauté de communes des Monts du Pilat a, au cours de l'été, proposé un 23^e dossier concernant l'aménagement de parkings de vélo à Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux afin de promouvoir l'usage du vélo, en complément des actions lancées par le Parc en matière de mobilité active et de la démarche de valorisation touristique du Pilat s'appuyant sur le vélo comme produit d'appel.

Il est proposé de retenir également ce dossier au titre de la programmation 2020 pour un montant de dépenses grossièrement évalué à 30 000 € et un taux d'intervention régionale de 50%.

Sandrine GARDET apporte des précisions quant aux crédits régionaux, qui transitent par le contrat de Parc. Le Parc du Pilat, une fois les dossiers présentés dans le cadre de cette réunion de Bureau validés, aura sollicité pour près de 710 000 € de subventions régionales d'investissement en 2019 et affichera une consommation de 99,9 % de l'enveloppe pré-réserve par la Région pour le Pilat. Une somme de 710 000 sera sollicitée pour 2020.

La Région a voté une enveloppe de 12 millions d'euros pour 3 ans pour les 10 Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes. La Région décide chaque année combien elle donne à chaque parc. Pour l'an prochain, une discussion a déjà eu lieu avec les services techniques et cela ne semble pas inconcevable d'obtenir une somme équivalente à celle de 2019. Pour 2021, nous n'avons aucune certitude à ce jour sur l'enveloppe que pourra nous allouer la Région. Quoiqu'il en soit si des crédits sont disponibles, il pourra être possible de relancer un nouvel appel à projet après les élections municipales de 2020.

Emmanuel MANDON précise que les élus régionaux s'attendaient à une montée en charge, et c'est ce qui se passe pour la plupart des Parcs. Le Parc du Pilat fait plutôt office de bon élève.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le soutien financier de ces dossiers dans le cadre du Contrat de Parc, aux taux présentés ci-dessus. Il est précisé que chacun de ces dossiers sera soumis au vote du Bureau pour approbation globale du projet et du plan de financement.

5 – DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

5.1 Régulation de l'éclairage public à Sainte-Croix-en-Jarez

Sous réserve de réception du dossier en bonne et due forme, il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 14 559 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 7 279,50 €, sera sollicitée.

Jean-Christophe VALLUY précise que la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez a délibéré sur cette demande de soutien financier lors de la réunion de son conseil municipal qui s'est tenue en début de semaine.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional du Pilat.

5.2 Régulation de l'éclairage public à Bessey

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Bessey pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 27 384 € pour laquelle une subvention régionale au taux de 50%, soit un montant de 13 692 €, sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional du Pilat.

5.3 Plan paysage de Saint-Étienne Métropole

La Métropole de Saint-Étienne a décidé l'élaboration d'un Plan de Paysage associant les élus, techniciens, partenaires (dont le PNR Pilat, l'Etat, la DREAL), les acteurs opérationnels, les associations et les habitants, dans l'évolution et la construction des paysages de demain. Élaboré selon une méthode participative et pédagogique, le Plan de Paysage se veut le socle fédérateur du projet de PLUi prescrit en décembre 2018.

L'étude du Plan de paysage comprend :

- la réalisation d'un diagnostic et l'identification des enjeux paysagers métropolitains, en s'appuyant sur 6 axes prioritaires (dont périurbain et ses lisières, les paysages ruraux, l'agriculture péri-urbaine, les entrées de villes, la nature en ville, ...) et un thème transversal, le rôle du projet de paysage dans la transition énergétique ;

- la définition d'une stratégie et des objectifs de qualité paysagère à intégrer dans Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi ;

- La définition d'orientations pour les Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement du PLUi ;

- La définition de fiches-actions opérationnelles.

Lauréat de l'appel à projet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire relatif au Plan Paysage, Saint-Étienne Métropole a lancé un appel d'offres pour retenir un bureau d'études qui l'accompagnera dans l'élaboration de ce Plan Paysage le 20 mai 2019. La date butoir pour la remise des offres a été établi au 24 juin 2019 pour un démarrage de l'étude prévu en septembre-octobre 2019.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Métropole de Saint-Étienne pour la réalisation d'un Plan paysage correspondant à une dépense pour laquelle une subvention régionale forfaitaire de 30 000 € sera sollicitée, soit un soutien équivalent à celui obtenu de la part de l'État dans le cadre de l'appel à projet Plan Paysage.

Charles ZILLIOX demande si le Parc est associé à la démarche.

Sandrine GARDET lui répond que les chargés de mission de Saint-Étienne Métropole ont eu pour consigne de l'élu métropolitain en charge de ce dossier, Monsieur THIZY, d'associer le Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional du Pilat.

5.4 Travaux d'urgence pour la réhabilitation du Pont et du Moulin de la Planche de Loire-sur-Rhône

La Commune de Loire-sur-Rhône se mobilise pour sauvegarder son patrimoine historique et culturel. Le Moulin de la Planche et le pont attenants sont les derniers vestiges des moulins de la commune.

Ils sont situés à proximité d'un sentier en boucle de la commune et des Tuileries Blache, entreprise patrimoniale créée en 1740 spécialisée dans la fourniture de tuiles pour la restauration des monuments historiques.

Le site de la Planche est resté à l'abandon depuis la cessation de l'activité du moulin au début du 20^{ième} siècle. La nature ayant repris ses droits, en 2015, la Commune a commencé le défrichage du site pour limiter les dégradations.

Désormais une phase de sécurisation du site et de consolidation des éléments patrimoniaux est nécessaire avant de pouvoir engager de plus amples travaux de réhabilitation. Sont notamment prévus des travaux d'enlèvement de la végétation et de rejointoiement superficiel (pont, murs et cheminée).

Aussi est-il proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Loire sur Rhône pour la réalisation de travaux d'urgence pour la réhabilitation du Pont et du Moulin de la Planche correspondant à une dépense de 30 075 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 30%, soit un montant de 9 022,50 € serait sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional du Pilat.

5.5 Aménagement pour favoriser la mobilité active et le lien à la Viarhona de Saint-Cyr-sur-le-Rhône

La Commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône souhaite sécuriser un cheminement piétonnier (un peu de scolaires mais plus des joggers et des particuliers) le long de la départementale qui relie l'ex-nationale 86 (et le Rhône au niveau du restaurant des Barges) au bourg de Saint-Cyr.

- Création d'un trottoir sur l'emprise en grande partie d'un fossé prévu d'être busé
- Poursuite d'un programme déjà engagé (trottoir déjà construit sur un tronçon situé plus en amont)
- le tronçon est hors agglomération donc en théorie à la charge du Département
- Début des travaux envisagé en septembre 2019

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône pour la réalisation de travaux favorisant la mobilité active et le lien à la Viarhona correspondant à une dépense de 36 787 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 20%, soit un montant de 7 357 €, serait sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional

du Pilat.

5.6 Création d'un sentier d'interprétation de l'agriculture sur le sentier de la Madone

Le comité de développement agricole du Sud Pilat souhaite créer un sentier d'interprétation de l'agriculture sur les communes de Saint-Paul-en-Jarez et Farnay.

La création de ce sentier répond notamment à la volonté du comité de développement de faire connaître et promouvoir le métier d'agriculteur auprès du grand public et aux objectifs du plan d'action du PAEN de la vallée du Gier pilatoise qui inclut un volet de communication auprès du grand public et un volet d'amélioration de la cohabitation entre les usagers des espaces périurbains de la vallée. La Chambre d'Agriculture de la Loire est partenaire de ce projet.

Le projet vise à la réalisation et à la pose de 7 panneaux explicatifs le long du parcours du sentier dit de la Madone, répondant aux objectifs ci-dessus. Les thématiques abordées seront les suivantes :

Présentations du sentier, recommandations d'usage

Qu'est-ce que le PAEN ?

Les cultures

Les bâtiments

Les prairies

Les landes et haies

Le devenir des produits agricoles

Le coût total de cette opération d'investissement est de 5034.10 € HT, comprenant la création et la mise en forme graphique, la réalisation des supports et la pose.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Contrat de Parc (Région) : 2 000 €

Subvention de la Commune de Farnay : 500 €

Subvention de la Commune de Saint-Paul-en-Jarez : 500 €

Subvention Saint-Etienne Métropole : 500 €

Autofinancement Comité de développement du Sud Pilat : 1534.10 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional du Pilat.

6 – CONVENTION D'USAGE ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES POUR LA PRÉSERVATION DES PELOUSES SÈCHES

Depuis 2014, le Parc du Pilat a signé un Contrat de territoire « Corridors biologiques » Grand Pilat. Une des actions à mettre en œuvre est de garantir la préservation de la sous-trame des pelouses sur la côtère rhodanienne.

Une partie des pelouses sèches du bourg de Mallevall, associées aux affleurements rocheux, ont été retenues comme site à préserver en priorité, car elles comportent un patrimoine naturel très diversifié et très rare dans le Parc. Elles jouent également un rôle important d'un point de vue paysager. Différentes menaces pèsent sur elles : enfrichement, plantation de vignes, envahissement par des espèces introduites.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels a pour missions de préserver les éléments de biodiversité de la Région. Compte-tenu des enjeux précédemment cités, le Parc du Pilat souhaite mettre en place un partenariat avec le CEN afin de poursuivre la mise en œuvre de mesures nécessaires à la préservation à long terme des pelouses sèches du bourg de Mallevall, appartenant au Parc.

Le Parc du Pilat est propriétaire de trois parcelles de pelouses sèches à Malleval : A 809, 810 et 811.

Une convention entre les deux structures permet de formaliser le partenariat et d'en préciser les modalités.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention entre le Parc naturel régional du Pilat et le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes pour la préservation des pelouses sèches sur les parcelles susmentionnées.

7 – AVENANT N°4 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2020 SIGNÉE ENTRE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION STÉPHANOISE EPURES ET LE PARC

Lors de sa séance du 3 décembre 2015, le Comité syndical du Parc a donné un accord de principe pour participer, à hauteur de 3000 € par an en investissement sur la période 2016/2020 à un projet mutualisé initié par les agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne visant à l'acquisition et à la mise à disposition de la base de données Spot Thema 2015.

Spot Thema est une base de données d'occupation des sols destinée aux professionnels de l'aménagement du territoire. Elle permet notamment de réaliser des études d'évolution dans le temps et l'espace pour une gestion précise et objective des territoires notamment en termes d'occupation des sols.

L'agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES), dans le cadre de ses missions et en réseau avec les agences d'urbanisme de Grenoble et de Lyon, a acquis la base de données Spot Thema 2015.

Cette base de données a pu être conçue grâce à l'engagement de certains partenaires de l'agence, dont le Parc, à dédier une partie de leur financement à l'amortissement de cette base de données pendant 5 ans. En retour, EPURES a obtenu du fournisseur de la donnée l'octroi d'une licence multi-utilisateurs qui permet ainsi aux partenaires financeurs de pouvoir utiliser directement Spot Thema sur leur territoire.

Lors de sa séance du 12 mai 2016, le Bureau du Parc a validé la convention pluriannuelle 2016-2020 précisant notamment l'engagement du Parc dans ce projet mutualisé.

Afin de pouvoir verser cette participation au projet en 2019, EPURES propose au Parc de signer un avenant financier n°4, ci-annexé, à la convention pluriannuelle précitée. La participation du Parc pour 2019 s'élève à 3 000 € à prélever dans la section fonctionnement du Budget du Parc.

Charles ZILLIOX demande si les données de SPOT THEMA sont accessibles aux Communes via le Parc.

Renseignements pris après la réunion de Bureau, elles ne sont accessibles aux Communes que dans le cas où elles servent un projet impliquant le Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 à la convention entre le Parc et EPURES et le versement d'un montant de 3 000 €, correspondant à la participation du Parc pour 2019.

8 – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONGES

Bernard SOUTRENON souligne que le document est plutôt bien écrit. Le Parc a donc émis des recommandations et aucune réserve.

Par courrier reçu le 5 juillet 2019, la Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération compétente en matière de planification a sollicité l'avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur le projet de PLU arrêté par délibération le 25 juin 2019, ceci conformément aux dispositions des articles L. 153-16 et L. 132-7 du Code de l'urbanisme.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable avec recommandations sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Longes.

***Le projet de PLU répond aux objectifs fondamentaux fixés par la Charte du Parc.
Toutefois, les points ci-dessous font l'objet de recommandations de la part du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.***

PATRIMOINES : MILIEUX NATURELS ET FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

Les points ci-dessous font l'objet de recommandations de la part du Syndicat mixte du Parc :

- La protection des boisements de pentes accompagnants les ruisseaux et ravins ou le crêt des Tourettes au titre des Espaces Boisés classés au titre de l'article L130-1° du code de l'urbanisme est à maintenir car, en plus de concourir au maintien des continuités écologiques, la conservation d'une couverture boisée permet d'assurer le maintien des sols et de se prémunir des risques d'érosion et de glissement de terrain identifiés à l'échelle de la commune, voire du bassin versant du Gier amont.

PAYSAGE ET PATRIMOINE BÂTI

Le point ci-dessous fait l'objet d'une recommandation de la part du Syndicat mixte du Parc :

Deux cols à maintenir ouverts, Chassenoud et Grenouze :

Afin de répondre à l'objectif de la Charte visant à maintenir le col ouvert et de pérenniser la vue depuis le col sur l'ensemble du centre-bourg de Longes, la commune est invitée à identifier les parcelles de prairies en pente AM 256 et 257 en zone AS strictement inconstructibles.

RESSOURCES : ACTIVITÉS TOURISTIQUES, AGRICULTURE, FORÊT

Le PLU répond aux objectifs fixés dans la Charte Objectif 2025.

DÉVELOPPEMENT URBAIN : URBANISME FONCIER HABITAT DÉPLACEMENTS

Le point suivant fait l'objet d'une recommandation de la part du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat :

Dans la continuité de l'accompagnement proposé aux collectivités et aux porteurs de projet, le Syndicat mixte du Parc se propose d'accompagner techniquement la Commune afin de favoriser l'urbanisation du secteur d'OAP dit de la Charpière mais aussi des dents creuses et fonds de parcelles bâties.

L'avis du Syndicat mixte est favorable, dans la mesure de la prise en compte des recommandations exprimées ci-dessus. Les élus et les chargés de mission du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat se tiennent à la disposition des élus de la Commune pour faire prendre en compte les remarques émises ci-dessus.

9 – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Par courrier reçu le **4 juillet 2019**, la Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération, compétente en matière de planification urbaine sur la commune de Saint-Romain-en-Gal, a sollicité l'avis du

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur son projet de PLU arrêté par délibération **le 25 juin 2019**, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme.

Marie-Pierre JAUD-SONNERAT précise que le plan local d'urbanisme a été fait en deux fois, avec un changement de bureau d'études. Beaucoup de temps a été perdu et la dernière étape de l'élaboration du PLU a été menée tambour battant.

Pour les réserves émises par le Parc, ce sont des choses que la Commune avait déjà remarquées, notamment pour le corridor écologique. Pour l'instant, une OAP n'est pas opportune sur la zone du Tryé.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable avec réserves sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Romain-en-Gal.

Le projet de PLU répond aux objectifs fondamentaux fixés par la Charte du Parc et notamment :

- La protection des espaces naturels les plus remarquables sur le plan de la biodiversité ;
- La protection et la mise en valeur du patrimoine de la Commune qu'il soit naturel ou bâti ;
- La gestion durable des ressources du territoire communal.

Les points ci-dessous font l'objet de réserves de la part du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Seules les réserves ont été reprises dans la synthèse de l'avis. Il convient également de se reporter aux recommandations pour chaque axe.

Préservation du caractère naturel des espaces naturels :

- ✓ Afin de conserver une hiérarchie entre les zones Nco/Ncos, As/Ns et A et de protéger plus fermement les milieux correspondant aux SIP, il est suggéré de limiter les possibilités d'occupation du sol dans les zones Ns et As.
- ✓ Le corridor au lieu-dit Boutaire, le Tabin n'est pas traduit dans le zonage. Il est suggéré à la commune de le traduire dans le plan de zonage avec un règlement adapté.

Préservation des patrimoines naturels et culturels :

- Concernant les cônes de vue, il conviendrait d'assurer le maintien d'un cône de vue aux lieux-dits la Croix du Pont et le Grisard grâce à un zonage et un règlement adapté interdisant toute installation ou construction nouvelle aux abords immédiats du point de vue.

L'avis du Syndicat mixte est favorable, dans la mesure de la prise en compte des réserves exprimées ci-dessus. Les élus et les chargés de mission du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat se tiennent à la disposition des élus de la Commune pour faire prendre en compte les remarques émises ci-dessus.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Michèle PEREZ annonce que le Parc du Pilat est lauréat du Prix Patrimoine Aurhalpin pour les travaux menés sur la captation du savoir-faire rubanier de Jonzieux. Une remise officielle du prix aura lieu le 4 octobre prochain à 17h00 à Jonzieux.

10.1 Projet Vélo Route du Futur

Dans le cadre de sa politique en faveur du vélo, la Région a décidé de retenir le tronçon de la ViaRhôna entre Ampuis et Condrieu pour réaliser un projet démonstratif appelé « Vélo route du Futur ».

Ce projet comporte actuellement 3 opérations :

- la première concerne la mise en place d'un enrobé bio-sourcé sur 1,2 km au droit de l'île du beurre

- la deuxième a pour objet la création d'une station services dédiée aux cyclistes avec en premier lieu la possibilité pour les vélos à hydrogène de refaire le « plein » en hydrogène, station qui pourrait être installée sur la commune de Condrieu
- la troisième est le développement d'une application en réalité augmentée pour faire connaître le patrimoine qui se trouve à proximité de ce tronçon de 8 km de randonnée.

D'autres opérations, comme la mise en œuvre d'une solution pour le franchissement du bassin de joute de Condrieu, secteur où le linéaire de la ViaRhona, pourraient être envisagés par la suite.

Ce projet se fait en lien avec Vienne Condrieu Agglomération qui devra ensuite assurer la gestion de ces équipements.

Un comité de pilotage a été créé et s'est réuni pour la première fois le 12 juillet 2019 où le Parc était représenté par Daniel DURR et Sandrine GARDET.

La Région souhaite démarrer l'opération n°1 dès le mois d'octobre et le Parc a été techniquement associé le 28 août dernier au choix de l'entreprise qui proposera un enrobé bio-sourcé.

Une seule entreprise a fait une offre, il s'agit d'Eiffage qui propose un enrobé sur 5 cm d'épaisseur au coût de 100 € le m² (soit 350 000 € environ pour 1,2km de ViaRhona) et dont le maintien de la perméabilité n'est pas acquis au bout de 3 à 4 ans. Eiffage ne garantit la qualité de son enrobage que sur un an. Rappelons qu'aujourd'hui ce tronçon de la ViaRhona – qui concerne le site naturel de l'île du Beurre - est déjà en matériau bio-sourcé (sable-chaux stabilisé) qui est réellement perméable et pose beaucoup moins de problème d'entretien que le reste de la Viarhona. La « roulabilité » de ce revêtement ne semble problématique que pour les « petites roues ».

L'avis technique du Parc concernant l'ensemble de ce projet de vélo route du futur peut être résumé comme suit :

- projet dont aucune des trois opérations ne répond véritablement à un besoin identifié (notamment s'agissant de la 1^{ère} opération)
- projet descendant, le comité de pilotage n'a pas eu à se prononcer sur l'opportunité des opérations
- projet dont le caractère démonstratif souhaité ne sera pas analysé

L'équipe technique du Parc a fait valoir cet avis à plusieurs reprises sans être entendu.

Marie-Pierre JAUD-SONNERAT précise que rien est acté. Le projet a été présenté mais sans les tenants et les aboutissants.

Daniel DURR ajoute que le projet a été présenté avec une première tranche assez réaliste et d'autres qui sont plus de l'ordre de la rêverie.

Sandrine GARDET fait remarquer que pour l'instant, seules les 3 opérations présentées ci-dessus, seraient réalisées, même si d'autres ont pu être évoquées.

Michèle PEREZ fait valoir un manque d'éléments pour juger le projet. Vienne Condrieu Agglomération fait maintenant état d'une amélioration de la roulabilité pour les Personnes à Mobilité Réduite si le revêtement devient celui proposé par Eiffage. Les objectifs du projet semblent évoluer en cours de route.

Christine DE LESTRADE alerte également sur la question du coût de l'opération.

Michèle PEREZ ajoute que le Parc n'a pas de décision à prendre sur le projet mais il est bien qu'il continue à rester en veille sur le dossier.

Daniel DURR affirme être mal à l'aise sur le sujet car il est difficile de voir ce qui est proposé, même si les innovations peuvent être intéressantes.

Michèle PEREZ propose que le Parc poursuive son suivi technique et joue son rôle d'alerte. La décision finale reviendra aux porteurs du projet.

Marie-Pierre JAUD-SONNERAT conclut en disant qu'aucune décision n'a encore été prise par Vienne Condrieu Agglomération. Elle indique que Vienne Condrieu Agglomération a été au départ séduit par l'idée de participer à un projet innovant qui peut en plus attirer du monde sur la Via Rhona.

10.2 Projet de rencontres avec les candidats aux élections municipales

L'équipe technique du Parc souhaite proposer une présentation du Parc du Pilat aux membres des listes qui sont en train de se constituer en vue des élections municipales dans le Pilat.

Cette présentation serait technique et dispensée à toutes les listes qui en feront la demande.

L'objectif :

- Acculturer les futurs élus à ce qu'est le Parc : son organisation institutionnelle, ses missions, sa charte, ses méthodes d'intervention, sa place dans le paysage institutionnel pilatois.
- Nouer un lien humain de proximité avec les futurs élus. Se connaître pour se contacter plus facilement à l'avenir. (Par la suite, chaque chargé de mission se verrait attribuer une liste de communes à suivre de manière privilégiée : se rendre à au moins une réunion du conseil municipal par an, lire les compte-rendu des réunions du conseil municipal, ...)
-

Comment porter cette proposition aux listes candidates ? :

1. Essayer d'identifier dans toutes les communes les listes qui s'annoncent, avec une personne à contacter – faire jouer nos réseaux personnels, être curieux
2. Adresser un courrier aux maires en place, ainsi qu'aux délégués pour les informer de cette proposition
3. Contacter par tel, mail ou courrier les têtes de listes identifiées
4. Tenter de faire passer l'info dans la presse
5. Envoyer le courrier aux délégations départementales des partis politiques
6. Utiliser le Facebook du Parc avec un article référence sur le site internet du Parc (lié à un formulaire en ligne ?)
7. L'équipe du Parc relaye cette proposition, de façon informelle à qui veut l'entendre

Texte de présentation de cette proposition :

« Vous souhaitez vous présenter aux prochaines élections municipales.

Avec vos colistiers, vous souhaitez en savoir plus sur le Parc du Pilat auquel appartient votre commune.

Originalité dans le paysage institutionnel français, un parc naturel régional peut apporter beaucoup à ses communes, sous réserve que celles-ci s'en saisissent.

C'est pourquoi, avant même les élections, l'équipe technique du Parc du Pilat est à votre disposition pour vous présenter le rôle du Parc, son fonctionnement, sa place dans le paysage institutionnel local, ainsi que l'appui potentiel qu'il peut fournir aux élus des communes ou intercommunalités ...

Tous les jeudis, de 18 à 20h, à la Maison du Parc du Pilat à Pélussin ou en tout autre lieu du Pilat et jusqu'au 15 février 2020, l'équipe technique vous propose un temps d'échange sur ces sujets.

Sur demande, il est aussi possible de rencontrer des élus investis au Parc du Pilat et qui ne se représentent pas.

Pour déclencher un rendez-vous, il suffit d'en adresser la demande par mail à info@parc-naturel-pilat.fr en précisant, le lieu de rendez-vous, 2 dates souhaitées et le nombre de personnes qui vous accompagneraient.

L'écologie, le changement climatique, la transition énergétique, ... autant de thèmes d'actualité sur lesquels les citoyens sont attentifs.

Vous trouverez au sein du Parc du Pilat des compétences sur ces sujets – Saisissez cette opportunité ! »

Type de réponse du Parc aux demandes qui arrivent :

Lorsqu'une demande nous parvient, il faut organiser d'un point de vue matériel la rencontre.
Définir le lieu, qui de l'équipe technique y participe, le contenu.

Les questions à poser après le premier contact :

1. Seriez-vous ouverts à ce qu'une autre liste participe à cet échange ?
2. Souhaitez-vous qu'un élu investi au Parc et qui ne se représente pas soit présent à ce rendez-vous ?
3. Avez-vous des questions ou des sujets spécifiques que vous souhaiteriez évoquer ?

Valérie PEYSSELON fait remarquer que ce type de proposition constitue une intervention directe dans la campagne électorale aussi n'est-elle pas favorable à ce projet. Il lui semble que ce projet ne respecte pas les obligations de réserve nécessaires avant élection.

Emmanuel MANDON ajoute que le problème tient à l'interprétation qui pourrait être faite de cette intervention des techniciens du Parc dans la campagne. En effet, cela peut donner l'impression que les élus du Parc mettent à disposition l'équipe technique du Parc pour aider à l'élaboration de projets politiques sur lesquels faire campagne

Nicole FOREST souscrit tout à fait aux propos de M. MANDON. Elle pense préférable d'organiser des rencontres de ce type une fois les élections passées, donc avec les élus nouvellement désignés.

Bernard SOUTRENON propose qu'à la manière de ce qui se fait dans un autre syndicat mixte du Département, un guide du délégué pourrait être mis à disposition une fois que les futurs délégués seraient élus.

Sandrine GARDET précise qu'un tel guide est prévu et est même réalisé à chaque élection. Cependant l'objectif n'est pas de communiquer au travers de documents papiers dont on ne peut être certain qu'ils seront lus mais plutôt d'organiser un vrai dialogue entre personnes.

Christine DE LESTRADE demande en effet à bien connaître quel était l'objectif poursuivi au travers d'un tel projet.

Sandrine GARDET et Michèle PEREZ précisent que l'objectif était de commencer à nouer des relations avec les futurs élus, de mieux leur faire connaître ce qu'est le Parc et aussi de leur donner envie de devenir délégué au Parc. Il s'agit de donner des informations objectives et techniques sur ce qu'est la Charte, ce qu'est un Parc naturel régional. Le constat a été fait pendant l'évaluation à mi-parcours, que les élus maîtrisaient mal les enjeux de la Charte et à quoi peut servir un Parc naturel régional et que la communication ne permettait pas de mobiliser les élus suffisamment. Ce projet avait pour ambition de contribuer à résoudre cette difficulté.

Les élus du Bureau souhaitent privilégier une intervention sous forme de réunions publiques, à 5 endroits du territoire (aux alentours de Condrieu, Pélussin, Saint-Genest-Malifaux, Bourg-Argental et Saint-Paul-en-Jarez), auxquelles tout public pourrait assister.